

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL**

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE
STATISTIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But - Une Foi

**SCHEMA DIRECTEUR DU SECTEUR
DU DEVELOPPEMENT RURAL**

ACTUALISATION-SDDR 2000-2010

VOLUME III

PLAN D'ACTION

Décembre 2001

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	II
PREAMBULE.....	1
INTRODUCTION.....	3
1. LE PROGRAMME D'APPUI AUX SERVICES AGRICOLES ET ORGANISATIONS PAYSANNES	
(PASAOP).....	3
1.1. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU SECTEUR RURAL	5
1.2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DU SECTEUR DÉVELOPPEMENT RURAL	7
1.3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION ET DE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RURAL	9
1.4. NORMALISATION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES.....	11
1.5. RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES ET DES JEUNES EN MILIEU RURAL	13
1.6. RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA FERTILITÉ DES SOLS.....	14
1.7. INFORMATION ET COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	16
2. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	18
3. PROGRAMME DE VALORISATION DES FILIERES AGRICOLES ET AMELIORATION DE LEUR COMPETITIVITE.....	20
4. PROGRAMME DE RELANCE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, D'ELEVAGE ET DE PECHE.....	21
5. PROGRAMME D'INTENSIFICATION ET DE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	23
6. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	26
7. PROGRAMME DE PROMOTION DU CREDIT ET DE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL.....	28
8. PROGRAMME DE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE.....	29
9. PROGRAMME DE CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS LOCAUX D'AMENAGEMENT.....	31

LISTE DES ABREVIATIONS

APROFA	Agence de Promotion des Filières Agricoles
ASCOMA	Association des Consommateurs du Mali
CA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
CAA	Centre d'Apprentissage Agricole
CAE	Centre Agro-Entreprise
CCPA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESPA	Centre Services Productions Audiovisuelles
CFPE	Centre de Formation et de Perfectionnement en Elevage
CNRA	Comité National de la Recherche Agricole
CPS/MDR	Cellule de Planification et de Statistique/Ministère du Développement Rural
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNI	Direction Nationale de l'Industrie
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
ESAT	Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire
FNAHA	Fonds National d'Aménagement Hydro-Agricole
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
MDR	Ministère du Développement Rural
ODR	Opération de Développement Rural
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OMBEVI	Office Malien du Bétail et de la Viande
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OPA	Organisations Paysannes Agricoles
PAVCOPA	Programme d'Appui à la Valorisation et à la Commercialisation des Produits Agricoles
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNAE/PAN-CID	Plan National d'Action Environnementale et Programmes Nationaux de la Convention de Lutte contre la Désertification
PNCD	Politique Nationale de Communication pour le Développement
PNRA	Projet National de Recherche Agricole
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PIIP	programme de Promotion de l'Irrigation Privée
PRODEC	Programme Décennal de l'Education et de la Culture
PRODESS	Programme de Développement Socio-Sanitaire
SADCI	Système d'Analyse et de Développement des Capacités Institutionnelles
SNRA	Système National de Recherche Agricole
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

PREFACE

Le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR), actualisation 2000-2010, se place dans la continuité de la première version adoptée en 1992. Comme cette dernière, il est un instrument de consensus autour de la politique du secteur et un cadre privilégié de négociation entre l'Etat, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement dans ce domaine.

Son actualisation entreprise par le Gouvernement du Mali a bénéficié de l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Mondiale des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'engagement de plusieurs bailleurs de fonds.

Le processus d'actualisation, qui a été piloté par un Comité interministériel, a adopté l'approche participative à tous les niveaux. Il a démarré au niveau régional avec la réalisation de plusieurs ateliers, et s'est terminé par un Forum national paysan de validation qui a réuni environ cent cinquante participants. Ces rencontres ont mobilisé aux côtés des institutions et services de l'Etat et des élus locaux, les représentants des Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, des Organisations professionnelles agricoles, des Syndicats agricoles, des Organisations Non-Gouvernementales et de la Société civile (Associations et Réseau).

La version actualisée du SDDR confirme les grandes orientations du développement du secteur rural adoptées par les Etats Généraux du Monde Rural en 1991 tout en prenant en compte le contexte national de développement actuellement marqué par la décentralisation, l'intégration sous-régionale et plusieurs politiques sous-sectorielles dont le Programme Décennal Socio Sanitaire (PRODESS), le Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC) et le Programme de Développement de la Justice (PRODEJ).

Son plan d'action qui comporte neuf (9) programmes a été intégré au document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (C.S.L.P).

Le SDDR a été adopté par le gouvernement le 09 janvier 2002.

Le Gouvernement de la République du Mali remercie le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour l'assistance continue qu'ils ne cessent de lui apporter dans la réalisation des objectifs retenus dans le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural. Il remercie également tous les Partenaires au Développement, notamment l'Union Européenne, et les Agences de Coopération qui ont apporté leur précieux concours financier et matériel, et contribué à l'enrichissement du document.

Le Gouvernement du Mali se félicite enfin de la mobilisation des producteurs ruraux, des organisations socio-professionnelles du monde rural, des chambres consulaires, des syndicats agricoles, du secteur privé et des cadres à tous les niveaux pour l'accomplissement d'une tâche aussi importante et les engage tous à déployer davantage d'énergie créatrice pour faire du SDDR un véritable instrument de promotion du monde rural.

Son Excellence Ahmed El Madani Diallo
Ministre du Développement Rural

PREAMBULE

Le présent document constitue l'actualisation du Schéma directeur du secteur Développement rural (SDDR) Version 2000. Il est la continuation des objectifs assignés à ce secteur et de la philosophie définie dans la première version de 1992, à savoir: la volonté de développer des synergies entre les différents sous-secteurs du développement rural, de contribuer au développement général du pays et de répondre aux attentes du monde rural clairement exprimées notamment lors des Etats Généraux du Monde Rural.

Instrument de consensus autour de la politique du secteur, il se présente comme un cadre de dialogue flexible et évolutif, et comme un cadre de négociation entre l'Etat, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement.

La version 2000 du SDDR est issue des différentes réflexions et concertations menées depuis fin 1997, date à laquelle le processus d'actualisation a effectivement démarré. Il prend en compte les diverses remarques et recommandations des ateliers et rencontres organisés aux niveaux régional et national avec les représentants de l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

Le SDDR – Version 2000 comprend trois volumes:

VOLUME I. SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDDR (1992-2000)

Le Volume I constitue un état des lieux du secteur, qui analyse l'évolution du secteur, des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et des filières, le rôle des différents acteurs, ainsi qu'une évaluation de la mise en œuvre du SDDR depuis son adoption en 1992. Il permet de dégager les orientations stratégiques à développer, de manière à renforcer, voire corriger les actions et programmes entrepris et assurer les conditions d'un développement durable et soutenu de ce secteur.

VOLUME II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT – SDDR 2000

Le Volume II développe, à partir de l'état des lieux réalisé aux niveaux régional et national et d'hypothèses de croissance, les orientations et axes stratégiques à l'horizon 2010 et les mécanismes institutionnels à mettre en place aux différents niveaux pour assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du SDDR.

VOLUME III. PLAN D'ACTION - SDDR 2000

Le Volume III développe les programmes d'action prioritaires aux niveaux national et régional. Ceux-ci s'appuient sur les éléments issus de l'état des lieux du secteur et diagnostics régionaux. Il définit également les mécanismes à mettre en place pour appuyer la planification du secteur aux niveaux régional et local, de manière à prendre en compte les nouvelles institutions mises en place et les niveaux de planification du développement économique définis par la décentralisation.

INTRODUCTION

Le plan d'action du SDDR actualisé résulte de la stratégie générale de développement du secteur, élaborée à partir d'une analyse diagnostique de l'évolution du secteur développement rural et du bilan de la mise en œuvre du SDDR 1992. Il est constitué de neuf (9) programmes dont la réalisation est nécessaire dans la prochaine décennie pour atteindre les objectifs de développement assignés au secteur. Le plan d'action ainsi proposé prend en compte les grands programmes déjà élaborés et mis en œuvre ou en cours de préparation. Les programmes retenus sont les suivants :

1. Programme d'Appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP)
2. Programme de Développement des infrastructures rurales et des équipements agricoles
3. Programme de Valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité
4. Programme de Relance des exportations des produits agricoles, forestiers, d'élevage et de pêche
5. Programme d'Intensification et de diversification des productions agricoles
6. Programme de Renforcement de la sécurité alimentaire
7. Programme de Promotion du crédit et de financement du secteur rural
8. Programme de Gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable
9. Contribution à la Finalisation et à la mise en œuvre des schémas locaux d'aménagement

Chaque programme a été développé à partir des orientations stratégiques en le mettant en cohérence avec les domaines d'interventions concernés et comporte une justification, des objectifs visés, des actions à entreprendre, des intervenants et différentes phases de mise en œuvre.

1. PROGRAMME D'APPUI AUX SERVICES AGRICOLES ET ORGANISATIONS PAYSANNES (PASAOP).

La décennie passée a été caractérisée au Mali par la conception et la mise en oeuvre d'importantes réformes aux plans institutionnels et économiques aux fins de créer un environnement macro-économique stable. L'ensemble de ces réformes préconisait, pour l'essentiel, le désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales et le recentrage de ses activités autour des fonctions pérennes, la responsabilisation des acteurs et promoteurs du développement, la décentralisation, la promotion du secteur privé. Les réformes qui ont intéressé le secteur développement rural ont été analysées dans le volume I du SDDR.

Ces réformes sont maintenant à un stade très avancé au sein du secteur rural. Toutefois, elles demeurent fragiles en raison de :

- 1) l'inachèvement de certaines revues, notamment celles relatives aux Opérations de développement rural transformées en Etablissements publics à caractère administratif, et les structures de projet ;
- 2) la nécessité d'une poursuite ordonnée des programmes de transfert de certaines fonctions, encore détenues dans le portefeuille du Ministère du Développement Rural, vers les collectivités territoriales et la société civile ;
- 3) le décalage important entre les ressources disponibles et les besoins découlant de l'exigence croissante de la demande des usagers des services publics et de la nécessité de faire émerger une nouvelle culture organisationnelle basée sur la performance ;
- 4) l'achèvement du programme national de vulgarisation et la nécessité de poursuivre le conseil agricole en associant d'autres intervenants.

Ces faiblesses doivent être corrigées pour permettre aux services agricoles (recherche, vulgarisation, formation, organisations professionnelles agricoles et chambres d'agriculture) de donner des réponses aux attentes du monde rural, partant de la société.

A cet effet, le Gouvernement et les Partenaires au développement ont identifié et préparé un programme permettant non seulement de poursuivre et parachever ces réformes, mais aussi et surtout de rationaliser davantage l'action du Ministère du Développement Rural en renforçant les capacités des différents acteurs. Ce programme intitulé « Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) » s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance.

Les grands axes des réformes qui sous-tendent ce Programme sont inspirés d'une vision à long terme basée sur une évolution qualitative de la décentralisation, du désengagement de l'Etat et de la responsabilisation accrue des acteurs du développement rural, ainsi que sur une meilleure performance des services agricoles.

Le PASAOP s'articule essentiellement autour des quatre composantes suivantes :

1. l'appui aux chambres d'agriculture et aux organisations professionnelles agricoles ;
2. l'appui au système national de recherche agricole ;
3. l'appui à la vulgarisation et à la formation agricole ;
4. l'appui à la rationalisation du Ministère du Développement Rural.

Sa mise en oeuvre permettra, entre autres :

- o d'accroître le volume de financement public accordé au secteur rural en baisse constante depuis huit ans ;
- o d'améliorer les performances des services de recherche, de vulgarisation agricole, de formation agricole et des organisations professionnelles agricoles ;
- o d'augmenter la productivité et, par là, les revenus des ruraux et des agro-industriels afin de réduire considérablement la pauvreté.

Il convient de noter que les programmes élaborés dans le cadre du PASAOP constituent une poursuite et un renforcement de certaines actions qui avaient été retenues dans le Schéma Directeur de 1992. Le diagnostic de la situation du secteur et le bilan de la mise en œuvre du SDDR, permettent de dégager les sous programmes suivants qui sont développés dans le PASAOP et qui gardent une haute priorité dans la présente version actualisée. Il prend en compte les importantes demandes des acteurs en ce qui concerne :

- le développement institutionnel du secteur rural
- le renforcement des capacités de planification et de suivi-évaluation du secteur développement rural
- le renforcement des capacités d'intervention et de partenariat entre les acteurs du développement rural
- la normalisation et le contrôle de la qualité des produits agricoles
- le renforcement du rôle des femmes et des jeunes en milieu rural
- la restauration et le maintien de la fertilité des sols
- l'information et la communication pour le développement du secteur rural

1.1. Développement institutionnel du secteur rural

JUSTIFICATION

Conformément aux recommandations du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural de 1992, le Ministère du Développement Rural (MDR) a entrepris une réforme institutionnelle du secteur rural basée sur les principes suivants :

- le recentrage du rôle de l'Etat et la redéfinition des rôles des autres acteurs du développement rural dont les producteurs ruraux et leurs organisations locales de gouvernance, et les opérateurs privés ;
- la promotion de la vision globale et holistique du développement rural par la désectorisation de l'appui, la réduction de l'interface producteurs-encadrement, et la séparation des fonctions d'appui de celles du contrôle ;
- la programmation décentralisée du développement rural et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ;
- la rationalisation des moyens d'intervention de l'Etat.

Cette réforme qui a débouché sur la mise en œuvre d'un nouveau schéma institutionnel du MDR, est confrontée à un certain nombre de dysfonctionnements dont :

- la grande fragilité des structures créées ;
- la lenteur dans la mise en œuvre du programme de transfert des fonctions ;
- l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, et financières disponibles pour soutenir la restructuration.

En plus, le développement institutionnel du secteur rural reste handicapé par la faible capacité du MDR en matière de gestion des ressources disponibles, de planification et de suivi évaluation, la faible capacité d'analyse des contraintes de production par la recherche agricole, l'insuffisance du répertoire des thèmes techniques et des technologies diffusées par la vulgarisation, les contre performances des organisations professionnelles agricoles, la faible prise en compte de l'aspect genre dans les programmes, la faible participation des bénéficiaires au financement des programmes, et l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire.

OBJECTIFS

Les objectifs visés sont :

- l'amélioration de l'efficacité des services du MDR et la responsabilisation de tous les intervenants dans le secteur rural ;
- la création d'un environnement favorable à l'émergence de nouveaux rapports entre l'Etat et le monde rural permettant à tous les intervenants de participer de façon durable à la réalisation des programmes ;

ACTIONS

Transfert de fonctions

1. Poursuivre et maîtriser le transfert de certaines fonctions du MDR aux autres acteurs
2. Procéder à l'évaluation à mi-parcours de la restructuration du secteur développement rural
3. Procéder à la revue des ODR et organismes assimilés
4. Poursuivre la restructuration du LCV
5. Développer et mettre en œuvre des plans de carrière des ressources humaines
6. Renforcer les mécanismes de contrôle et de gestion des organismes et institutions du secteur développement rural
7. Elaborer et appliquer des manuels de procédure d'investissements dans le secteur rural
8. Développer et maîtriser des outils de management appropriés (SADCI, autres outils de modélisation ...etc.)
9. Renforcer l'implication des bénéficiaires dans les instances de gestion des institutions du secteur développement rural
10. Instaurer, harmoniser et animer les cadres de concertation aux différents niveaux du secteur développement rural

Recherche Agricole

1. Décentraliser la gestion de la recherche
2. Renforcer le CNRA dans sa mission de coordination et de suivi évaluation du Système National de Recherche Agricole (SNRA)
3. Définir et mettre en œuvre des cadres de concertation entre le SNRA, les institutions de formation et autres organismes de recherche (nationaux, sous-régionaux et internationaux)
4. Harmoniser et rendre fonctionnels les cadres de concertation existants entre chercheurs, vulgarisateurs et utilisateurs des résultats de la Recherche.
5. Développer et renforcer les programmes de recherche dans les différents domaines d'activités du secteur rural
6. Promouvoir un mécanisme de financement durable de la recherche

Vulgarisation et Formations Agricoles

1. Définir le rôle, les responsabilités et les apports des différents intervenants dans les fonctions de la vulgarisation
2. Mettre en place des tests de transferts de fonctions de vulgarisation
3. Renforcer le dispositif de vulgarisation au niveau des zones défavorisées ainsi qu'en faveur des groupes cibles

Organisations Paysannes

1. Renforcer le réseau des Chambres d'Agriculture
2. Développer le dispositif institutionnel des OPA vers la création de structures faîtières
3. Améliorer le cadre législatif et réglementaire des OPA
4. Encourager la contractualisation des prestations de services avec les OPA
5. Promouvoir les centres privés de prestation de services

ONG et Opérateurs privés

Harmoniser leurs interventions avec celles des autres intervenants.

INTERVENANTS

Les différents intervenants en la matière sont :

- l'Etat
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations paysannes
- le Secteur privé ;
- les Collectivités Territoriales
- la Société civile
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Poursuite et renforcement des transferts de missions et des fonctions

Deuxième Phase : Evaluation à mi-parcours de la réforme institutionnelle et mise en œuvre des projets de renforcement des capacités et création de cadres de concertation.

1.2 Renforcement des capacités de planification et de suivi-évaluation du secteur développement rural

JUSTIFICATION

Pendant que la décentralisation et la mise en place des collectivités décentralisées rentrent dans leur phase d'opérationnalisation, les capacités régionales et locales restent encore très limitées en matière de planification. La CPS, chargée de la planification du secteur n'est pas représentée aux niveaux régional et local, cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

De plus, la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières des intervenants constitue des contraintes à l'organisation et à la mise en place d'un système de planification du secteur rural dans un contexte de décentralisation.

Cependant, il est opportun d'utiliser les nombreux outils disponibles pour améliorer la planification des interventions et actions au sein du secteur :

- les esquisses de Schéma d'aménagement ;
- les avants projets des Schémas régionaux d'aménagement ;
- les expériences menées dans le cadre de la gestion des Ressources Naturelles pour entreprendre les activités de planification régionale et locale.

Les expériences de mise en place par l'Etat d'un appui à la coordination de la planification au niveau des régions de Kayes et de Gao, étaient une tentative d'approcher la planification du secteur rural aux collectivités territoriales. Elles doivent être évaluées en vue d'assurer la coordination de la planification du secteur rural avec les collectivités territoriales.

OBJECTIFS

1. Renforcement des capacités du MDR à appuyer de façon durable la planification du secteur développement rural ainsi que la planification décentralisée au niveau régional et local
2. Renforcement des capacités de planification décentralisée/MDR et des autres intervenants par la capitalisation des expériences en matière de GRN et GTV au niveau régional et local

ACTIONS

1. Renforcer les capacités du MDR dans :
 - le suivi du développement institutionnel
 - la mise en œuvre du Schéma Directeur du Secteur Développement Rural
 - la programmation, l'analyse, la mise œuvre et le suivi-évaluation des politiques et impacts des politiques
 - la gestion prévisionnelle des ressources humaines et financières
 - l'analyse prospective du secteur développement rural
2. Renforcer les capacités du MDR et des autres intervenants dans la planification régionale et locale
3. Prendre en compte les esquisses des schémas nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire dans la planification du secteur développement rural
4. Rendre systématique la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture
5. Responsabiliser les DRAMR pour la coordination de ces activités

INTERVENANTS

- L'Etat
- Les collectivités Territoriales
- Les Producteurs
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Organisations Paysannes Agricoles
- Les Collectivités Territoriales
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les Partenaires au développement

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Etude et élaboration de la stratégie Nationale de renforcement de la Planification décentralisée au sein du secteur développement rural

Deuxième Phase : Mise en œuvre des projets de renforcement des capacités de planification et de suivi évaluation au sein du secteur développement rural

1.3 Renforcement des capacités d'intervention et de partenariat entre les acteurs du développement rural

JUSTIFICATION

Les orientations de la politique du développement rural et les réformes institutionnelles entreprises entraînent des transformations profondes au niveau des services techniques et des bénéficiaires de leurs services. Ce processus qui prend en compte les exigences de la décentralisation vise ainsi la responsabilisation des producteurs dans l'identification, l'élaboration et la réalisation des programmes et projets de développement rural aux échelons national, régional et local. Mais, l'Etat, les Collectivités territoriales, les Chambres d'Agriculture, les Organisations professionnelles agricoles (OPA), le secteur privé, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Partenaires au développement sont insuffisamment préparés pour la prise en charge et l'accomplissement correcte de ces nouvelles missions/fonctions.

Toutes les études et recherches récentes mettent en exergue la situation préoccupante des ressources humaines en milieu rural. Celles-ci sont caractérisées par la faiblesse du niveau de scolarisation, la faiblesse du système de formation et le manque de qualification et de professionnalisation des producteurs et de leurs organisations. C'est pourquoi le processus de transfert nécessitera le renforcement des capacités de tous les acteurs et à tous les niveaux (national, régional et local) y compris le secteur privé qui doit acquérir l'esprit d'entrepreneuriat indispensable à l'appropriation des missions de fourniture de services et de production, de transformation et d'échanges portant sur les produits agricoles que l'Etat a décidé de céder.

L'intensification de l'alphabétisation fonctionnelle et la récupération des néo-alphabètes, en particulier des femmes et des jeunes, le renforcement des capacités des C.A et des OPA et de leurs organisations ainsi que celui du secteur privé, la formation et le perfectionnement des agents techniques de l'Etat sont autant de facteurs permettant aux différents intervenants et partenaires du secteur rural de promouvoir le développement rural.

OBJECTIFS

L'objectif général recherché est l'amélioration de l'efficacité et de la performance des acteurs du secteur développement rural plus spécifiquement.

il s'agit de :

1. Mise en place d'un système de formation répondant aux préoccupations des acteurs du secteur.
2. Amélioration des infrastructures et équipements des institutions de formation agricole.
3. Création de mécanismes et de cadres de concertation favorisant la participation des acteurs aux niveaux de prise de décision et de gestion des programmes d'intervention

ACTIONS

RECHERCHE

1. Renforcer l'implication des utilisateurs des résultats de la recherche au processus de programmation , d'évaluation des activités de recherche.
2. Renforcer la capacité de programmation régionale des activités de recherche.
3. Promouvoir la participation des utilisateurs des résultats de la recherche au financement durable de celle-ci.
4. Renforcer la capacité d'animation et de coordination scientifique régionale.
5. Renforcer la capacité des chercheurs en genre et développement.

VULGARISATION

1. Renforcer les liens entre la recherche, la vulgarisation et les producteurs.
2. Développer et valoriser le savoir-faire des producteurs et productrices.
3. Favoriser l'évolution de la vulgarisation vers un système où l'offre est basée sur la demande.
4. Promouvoir la participation des bénéficiaires au financement durable de la vulgarisation.
5. Renforcer l'accès des femmes et des jeunes ruraux aux services de vulgarisation agricole en les impliquant au processus de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de vulgarisation.

FORMATION/EDUCATION AGRICOLE

1. Capitaliser les études et réflexions sur la formation et l'éducation dans le secteur rural :
 - réaliser la reforme des établissements d'enseignement agricole (CAA, CPPA, CFPE...) et réviser leurs programmes pour les adapter au contexte de la décentralisation et de l'environnement institutionnel du secteur rural
 - réorienter les centres d'animation rurale en centres de formation professionnelle et de promotion des femmes et des jeunes ruraux
 - renforcer la formation technique et professionnelle du personnel des différents secteurs d'activité du développement rural à travers des cycles de perfectionnement, des stages...etc.
 - renforcer la formation des responsables et adhérents des C.A et OPA dans les domaines de l'alphabétisation, de la gestion et de la négociation
2. Promouvoir la participation des collectivités dans la gestion des centres d'alphabétisation.
3. Former les cadres et agents du secteur rural en information et communication pour le développement.
4. Traduire et diffuser les principaux textes du secteur dans les langues nationales.
5. Renforcer la formation du secteur privé en management.
6. Faire participer les bénéficiaires au financement des investissements et aux coûts récurrents.
7. Renforcer le professionnalisme des C.A et OPA à travers la formation, l'information et la transparence dans la gestion.
8. Contribuer à la mise en œuvre du PRODEC.

INTERVENANTS

Les principaux acteurs du secteur rural sont concernés :

- L'Etat
- Les Producteurs
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Organisations Paysannes Agricoles
- Les Collectivités Territoriales
- Les Opérateurs privés
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les Partenaires au développement

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Trois phases de mise en œuvre sont nécessaires pour la réalisation des objectifs.

Première Phase : Capitalisation des expériences et réalisation d'études complémentaires

Deuxième Phase : Création, animation et harmonisation des cadres de concertation pour l'identification, l'orientation et la gestion des programmes de recherche, formation et vulgarisation ;

Troisième Phase : Elaboration d'une stratégie et projets de renforcement de capacités des acteurs du secteur rural.

1.4 Normalisation et contrôle de la qualité des produits agricoles

JUSTIFICATION

Face à la mondialisation de l'économie et aux perspectives de l'intégration économique sous régionale, il apparaît la nécessité de promouvoir l'émergence d'entreprises nationales et communautaires performantes et compétitives. Celles-ci doivent répondre aux exigences de qualité, et être capables de satisfaire la demande intérieure et d'affronter la concurrence internationale.

La normalisation est donc aujourd'hui une activité d'importance stratégique dans la promotion de telles entreprises. En effet elle permet d'unifier le langage nécessaire au dialogue entre partenaires économiques, de spécifier les produits ou services dans les conditions assurant leur compétitivité, et de les qualifier dans les conditions reconnues par tous. Dans ce cadre, il appartient aux opérateurs économiques de s'approprier cette discipline dans leurs activités de production et de services.

Dans le souci de mieux gérer les préoccupations nationales en matière de norme, il a été instauré un système national de normalisation et de contrôle de qualité, dans lequel le secteur rural joue un rôle primordial à travers sa participation aux comités techniques suivants : céréales et dérivés, fruits, légumes et oléagineux, textiles, cuirs et peaux, denrées alimentaires d'origine animale.

Des évaluations récentes de ce système ont révélé des faiblesses notamment l'inadaptation du cadre institutionnel et des textes législatifs et réglementaires, l'insuffisance de la formation et de la sensibilisation des différents intervenants, l'insuffisance d'équipements, et le manque de fonctionnalité des organes de contrôle de qualité des produits agricoles.

OBJECTIFS

L'objectif poursuivi est le développement des normes des produits agricoles et l'amélioration du contrôle de leur qualité. Il s'agira spécifiquement de :

- définition et d'adoption des normes de qualité des produits agricoles répondant aux exigences de la clientèle ;
- élaboration d'un manuel de normalisation et de contrôle de la qualité ;
- formation et sensibilisation des intervenants sur la nécessité de normalisation et de contrôle de la qualité des produits ;
- opérationnalisation des organes de contrôle de conformité.

ACTIONS

1. Relire et adapter les textes législatifs et réglementaires en matière de norme et de contrôle de qualité des produits agricoles.
2. Instaurer des normes nationales des produits agricoles et les harmoniser avec celles de la sous région et du reste du monde.
3. renforcer le cadre de concertation entre les différents intervenants (DNI, DGRC, DNACPN, ASCOMA ...etc.).
4. Former, sensibiliser et équiper les différents intervenants en matière de normalisation et de contrôle de la qualité des produits agricoles.
5. Renforcer le contrôle de la qualité des produits agricoles.

INTERVENANTS

Les différents intervenants sont :

- L'Etat
- les Producteurs;
- les Organisations paysannes
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- l'Etat
- les Collectivités Territoriales
- la Société civile
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première phase : Réalisation d'études de détermination des normes des produits agricoles.

Deuxième phase : Réalisation des projets de formation, de sensibilisation, de concertation, et de contrôle.

1.5 Renforcement du rôle des femmes et des jeunes en milieu rural

JUSTIFICATION

Les femmes et les jeunes représentent plus de 70% de la population active. Les nombreuses contraintes auxquelles ils sont confrontés, qui sont d'ordre économique, social, culturel, de santé et d'éducation, constituent un handicap majeur à leur promotion et à la valorisation de leur rôle dans le développement du secteur rural.

Ils constituent les couches les plus vulnérables et les plus exposées aux différents risques liés au MST/SIDA, les plus marginalisées dans les programmes et projets de développement. Ils sont les plus touchés par les conséquences de l'exode rural, et de la pauvreté, ce qui engendre l'affaiblissement des valeurs et des structures de solidarité et d'entraide traditionnelle de plus en plus observé en milieu rural.

Pourtant les femmes et les jeunes ruraux bénéficient de l'attention des décideurs aux plans international, sous régional et national. L'analyse de la problématique et l'élaboration des politiques et stratégies d'intervention en faveur de ces groupes sociaux doivent être traduites dans des actions concrètes pour la prise en compte des problèmes identifiés.

De nombreuses approches ont été développées pour permettre la prise en compte de ces couches dans les programmes et projets de développement. Le renforcement de ces approches doit se poursuivre.

OBJECTIFS

L'objectif général visé par ce programme est l'amélioration de la participation des femmes et jeunes ruraux au processus de développement du secteur.

Les objectifs spécifiques sont :

1. le renforcement de capacités des femmes et des jeunes par la formation, l'information et l'alphabétisation fonctionnelle ;
2. la prise en compte de l'approche genre dans les programmes et projets ;
3. la promotion des mécanismes de solidarités traditionnelles en faveur des femmes et des jeunes ruraux ;
4. la responsabilisation des femmes et jeunes ruraux.

ACTIONS

1. Mettre en œuvre la stratégie d'intervention en faveur des femmes rurales et son plan d'action.
2. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation et d'insertion des jeunes dans le secteur agricole et rural.
3. Intégrer l'approche genre dans la planification et le suivi-évaluation du secteur rural.
4. Renforcer la capacité des chercheurs et des vulgarisateurs en approche genre et développement.

5. Promouvoir et renforcer les mécanismes de solidarité en faveur des groupes défavorisés et/ou vulnérables.
6. Promouvoir et renforcer les organisations des femmes et jeunes ruraux.
7. Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des jeunes ruraux.
8. Favoriser l'accès des femmes aux postes de décisions et aux facteurs de production
9. Développer une synergie avec le PRODEC et le PRODESS dans leurs actions en faveur des femmes et jeunes ruraux.
10. Développer la formation technique et professionnelle des femmes et des jeunes ruraux dans le domaine de l'alphabétisation, de la gestion et des métiers ruraux
11. Développer dans le milieu rural en collaboration avec les institutions et structures de santé, des activités d'information et de sensibilisation en vue de la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme
12. Favoriser l'accès des femmes à la tenure foncière.

INTERVENANTS

- L'Etat
- Les Collectivités Territoriales
- Les Producteurs
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Organisations Paysannes Agricoles
- Les Collectivités Territoriales
- Le Secteur Privé
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les Partenaires au développement
- Les Associations féminines et les Organisations des jeunes.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Elaboration de la stratégie et d'un plan d'action pour les jeunes ruraux

Deuxième Phase : Conception et mise en œuvre des projets d'opérationnalisation des stratégies et plans d'action en faveur des femmes et jeunes ruraux

1.6 Restauration et maintien de la fertilité des sols

JUSTIFICATION

La dégradation des terres constitue une des contraintes majeures au développement durable de l'agriculture malienne. En effet, les sols sont non seulement naturellement pauvres, mais subissent davantage un appauvrissement généralisé dû essentiellement à la croissance démographique, à la surexploitation des ressources naturelles, aux caractéristiques des sols, aux sécheresses fréquentes, et/ou à la mauvaise utilisation des intrants et équipements agricoles.

La plupart de ces sols sont caractérisés par un fort déficit en matière organique et en minéraux (azote et phosphore surtout), et ont une faible capacité de rétention d'eau. La baisse de la fertilité des sols affecte la production et la productivité agricoles et contribue à la perpétuation de l'agriculture extensive. La restauration et le maintien de la fertilité des sols apparaît ainsi comme un préalable à l'intensification des systèmes de production.

En effet, face à la nécessité d'intensifier, l'immense majorité des agriculteurs et éleveurs ont des revenus trop bas pour pouvoir investir à un niveau suffisant pour améliorer leurs systèmes de production et freiner la dégradation des ressources naturelles. En plus, la disponibilité des terres et les modes d'accès au foncier ne favorisent ni l'intensification de la production agricole, ni les investissements.

Malgré tout cela, Il existe des atouts très appréciables pour la réalisation d'un programme de recapitalisation de la fertilité des sols au Mali. Il s'agit :

- des importantes recherches et études menées d'une part sur les sols au Mali, et d'autre part sur la fertilisation des différentes cultures ;
- de l'existence d'importantes ressources minérales naturelles (phosphates, calcaire), et de technologies disponibles pour leur utilisation ;
- de la perception par les producteurs de la gravité de la dégradation continue de leurs terres de cultures.
- des initiatives que prend la communauté internationale en faveur de la restauration et du maintien de la fertilité des sols en Afrique au Sud du Sahara.

C'est pourquoi, il s'impose aujourd'hui la nécessité de promouvoir une véritable politique nationale destinée à sauvegarder le capital sol, d'élaborer des programmes de restauration et de maintien de la fertilité des sols et de les mettre en œuvre.

OBJECTIFS

L'objectif principal est d'aboutir à l'amélioration de la productivité des sols. Les objectifs spécifiques sont:

- l'élaboration d'une stratégie à long terme de restauration et de maintien de la fertilité des sols en impliquant les populations et les collectivités territoriales
- la création des conditions nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des programmes de restauration et de maintien de la fertilité des sols
- la restauration à grande échelle de la fertilité des sols et du potentiel agro-sylvo-pastoral dans toutes les zones dégradées.

ACTIONS

1. Inventorier et exploiter les techniques endogènes de restauration et de maintien de la fertilité des sols .
2. Capitaliser les expériences en restauration et en maintien de la fertilité des sols
3. Concevoir et mettre en œuvre les programmes d'intervention adaptés .
4. Définir des mécanismes de prise en charge à long terme des activités de restauration et de maintien de la fertilité des sols .
5. Favoriser l'accès des producteurs au foncier dans le cadre de la restauration et du maintien de la fertilité des sols .

INTERVENANTS

La restauration et le maintien de la fertilité des sols engagent plusieurs intervenants qui sont:

- l'Etat ;
- les Producteurs;
- les Organisations professionnelles Agricoles
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement
- Les Collectivités Territoriales.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première phase : Capitalisation des expériences et des actions de maintien et de restauration de la fertilité des sols et définition de mécanisme de prise en charge

Deuxième phase : Elaboration de programme d'intervention à long terme

Troisième phase : Mise en œuvre des programmes d'intervention

1.7 Information et communication pour le développement du secteur rural

JUSTIFICATION

Avec l'avènement de la démocratie, de la décentralisation, les besoins en information/communication sont devenus plus nombreux et surtout diversifiés, avec des exigences de qualité et de fiabilité de l'information, et d'une approche de communication tournée vers le développement.

Conscient du rôle et de la place que la communication pour le développement peut jouer dans la situation du pays, le Gouvernement a élaboré en 1993 une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) qui se fonde sur les principes de la démocratie et les grandes options du développement socio-économique du pays.

En dépit de l'existence d'une telle politique, le secteur développement rural ne dispose toujours pas d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de communication, ce qui a amené les différents programmes et projets à développer des actions de communication dans leur domaine d'intervention

Ces actions sont restées dans la plupart du temps limitées, faute de soutien budgétaire conséquent. A cela s'ajoutent l'insuffisance et le manque de formation des cadres et agents à tous les niveaux en matière de communication pour le développement, la faiblesse du cadre institutionnel existant, la faible performance des centres de documentation. Par ailleurs l'absence et/ou l'insuffisance des données exhaustives fiables, disponibles et accessibles à tous constitue un grand handicap pour la bonne information des acteurs du secteur.

C'est pourquoi, le MDR accorde une grande priorité à la communication pour le développement du secteur rural.

OBJECTIFS

L'objectif principal visé est le développement de la communication entre tous les intervenants dans le secteur rural en vue de :

- Promouvoir leur participation effective aux prises de décisions et à la gestion du développement,
- Partager leurs savoirs et savoir-faire à travers un système de formation et d'éducation adapté,
- Créer un flux d'informations et de communication pour mieux coordonner et gérer dans la cohérence, la politique de développement.

ACTIONS

1. Développer un plan de communication rurale
2. Former les cadres et agents en communication pour le développement
3. Renforcer les dispositifs de communication existants (OMBEVI-CESPA-OMA-Surveillance épidémiologique...etc.) ainsi que les créneaux traditionnels.
4. Impliquer les collectivités territoriales dans la collecte et la diffusion de l'information du secteur rural
5. Renforcer l'équipement en outil informatique et en logistique nécessaires à la collecte et à la diffusion à temps de l'information
6. Renforcer les centres de documentation et d'information
7. Harmoniser et renforcer les méthodologies pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques
8. Introduire, développer et appliquer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le secteur rural (SIG, Internet...etc.)
9. Exploiter tous les secteurs de média adaptés pour l'information et la communication dans le secteur
10. Poursuivre et intensifier les actions de lutte contre les MST/SIDA et le paludisme en milieu rural.

INTERVENANTS

Les intervenants dans ce programme sont :

- L'Etat
- Les Collectivités Territoriales
- Les Producteurs et leurs Organisations
- Les Chambres d'Agriculture
- Le Secteur Privé
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les Partenaires au développement

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Etudes d'élaboration du plan d'information et de communication

Deuxième Phase : Mise en œuvre de projets de renforcement de capacités en information et communication

2. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES ET DES EQUIPEMENTS AGRICOLES

JUSTIFICATION

L'augmentation des productions agricoles est fortement dépendante du niveau de réalisation des infrastructures rurales (aménagements hydro-agricoles, pistes, marchés... etc.) et de la dotation des producteurs en équipements adaptés et performants. Dans le domaine des aménagements hydro-agricoles, le Mali dispose d'importantes ressources en irrigation (sols et eau), avec près de 2200000 ha de terres aptes à l'irrigation. Sur cet important potentiel, seulement un peu plus de 10% sont aménagés.

Les investissements dans le secteur de l'irrigation ont jusqu'ici fait l'objet d'interventions séparées et généralement non concertées, et n'ont pas toujours produit les résultats attendus en termes de viabilité et de pérennité. C'est ainsi que plusieurs projets d'irrigation ont été compromis du fait qu'on n'a pas suffisamment analysé les problèmes et les enjeux aux plans économique, technique, environnemental et social.

S'agissant du réseau routier du Mali notamment les pistes rurales qui relient les zones de production aux zones de consommation, il se caractérise par sa faible densité (0,9 à 1,5 km /100 km² contre 3,1 km/100 km² pour la sous-région) et son mauvais état.

Par ailleurs, le pays souffre de l'insuffisance d'infrastructures d'hydraulique pastorale, de marchés à bétail, de parcs de vaccination, et d'infrastructures d'entreposage. En plus le monde rural reste caractérisé par son faible taux d'équipement et les difficultés d'accès aux intrants agricoles.

La problématique du développement des infrastructures rurales et de l'équipement est cependant très complexe et reste liée entre autres à la maîtrise des questions foncières, notamment la gestion des pâturages et des espaces aménagés, au coût élevé des investissements, à la mobilisation des ressources financières, et à la faible technicité des intervenants.

Face à cette situation, le Gouvernement du Mali a adopté un Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui ne couvre que partiellement les besoins ci-dessus cités. En effet, ce programme ne prend en compte ni les infrastructures d'hydraulique pastorale et celles d'entreposage, ni la construction de marchés à bétail et les équipements agricoles. Pour pallier l'insuffisance en équipements, le Gouvernement a initié un projet test intitulé « S'équiper en Reboisant » dont la portée reste également très limitée.

Pour assurer une sécurisation durable de la production agricole, et un accroissement soutenu des revenus des populations rurales, il est essentiel de satisfaire aux besoins en infrastructures rurales et équipements agricoles.

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif général le développement des infrastructures rurales et des équipements agricoles. Les objectifs spécifiques sont :

- la définition d'une politique d'hydraulique pastorale en adéquation avec une gestion rationnelle des pâturages
- la contribution à l'accroissement des productions agricoles
- le développement progressif des aménagements dans les zones recelant d'importantes potentialités hydro-agricoles
- la contribution à l'accroissement des équipements individuels et collectifs des populations et des collectivités territoriales
- le désenclavement des zones de production par la création et l'amélioration des pistes rurales.

ACTIONS

1. Poursuivre l'inventaire des potentialités d'aménagement hydro-agricoles et réaliser les études complémentaires.
2. Mettre en œuvre le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).
3. Améliorer les infrastructures de communication rurale (pistes, équipements de transport, téléphone, énergie....etc.).
4. Développer les équipements agricoles et les infrastructures d'hydraulique pastorale adaptées au milieu et en adéquation avec les ressources.
5. Elaborer et appliquer les documents normatifs (Schémas directeurs, cahiers de charge, manuel de procédures....etc.).
6. Réaliser des études d'impact environnemental dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure et d'équipement rural.
7. Prendre en compte les préoccupations des femmes dans les projets d'infrastructure et d'équipement rural.
8. Mobiliser la participation des populations et des bénéficiaires pour la réalisation et l'entretien des investissements collectifs.
9. Impliquer les entreprises locales (PME/PMI, autres prestataires...etc.) dans la réalisation et l'entretien des investissements.
10. Construire et équiper des infrastructures vétérinaires (parc de vaccination, marchés à bétail, piscines de déparasitage).

INTERVENANTS

Les intervenants sont :

- l'Etat ;
- les Producteurs;
- les Collectivités Territoriales ;
- les Organisations Professionnelles Agricoles
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première phase : Poursuite et finalisation de l'inventaire des potentialités ;

Deuxième phase : Réalisation des études complémentaires et les études d'impact environnemental ;

Troisième phase : Elaboration et mise en œuvre des projets spécifiques ;

3. PROGRAMME DE VALORISATION DES FILIERES AGRICOLES ET AMELIORATION DE LEUR COMPETITIVITE

JUSTIFICATION

Le Mali dispose d'un important potentiel de développement agro-sylvo-pastoral et des avantages comparatifs mis en évidence par la dévaluation en 1994 du Franc CFA par rapport aux pays de la sous-région dans les filières suivantes : riz, mil/sorgho, maïs, coton, bétail (viande, cuirs et peaux), volaille, poissons d'eau douce et produits maraîchers.

Sur le plan national, la demande intérieure de céréales est largement couverte en année de pluviométrie normale, par les productions de mil/sorgho et de riz.

Des efforts ont été fournis dans la transformation et la valorisation des produits agricoles par le développement de petites et moyennes entreprises de transformation et la mise en œuvre d'importants programmes (PAVCOPA, CAE...etc.). Mais plusieurs contraintes subsistent : le transport en terme de moyens et de capacité, l'état des pistes rurales, les difficultés d'écoulement de la production, l'accès aux facteurs de production, notamment les crédits pour les intrants et les équipements, mais aussi la faible valorisation des produits agricoles due aux coûts élevés de l'énergie et aux faibles capacités nationales de stockage, de conservation et de transformation. Il faut également signaler l'insuffisance dans la qualité des produits et intrants agricoles présentés au marché et l'absence de professionnalisation des organisations de producteurs et opérateurs des filières.

Enfin, l'état médiocre de l'information (qualité, accessibilité) sur les opportunités de marchés, les insuffisances des techniques et technologies disponibles, les prix des intrants et des produits constituent également un important facteur de blocage dans la valorisation des filières agricoles.

OBJECTIFS

L'objectif général est le développement des filières et l'amélioration de leur compétitivité. Les objectifs spécifiques sont :

- l'identification des contraintes et recherche de solutions aux contraintes identifiées
- la recherche de débouchés et le développement de marchés pour l'écoulement des produits et filières agricoles porteurs ;
- l'amélioration de la qualité des produits par le renforcement de la qualité aux différents niveaux de la filière (production, conditionnement, transport, transformation et commercialisation) ;
- le renforcement des capacités techniques et financières des organisations de producteurs et des opérateurs privés.

ACTIONS

1. Améliorer les connaissances sur les filières agricoles.
2. Améliorer les connaissances sur les échanges transfrontaliers.
3. Promouvoir le développement des filières agricoles selon leur avantage comparatif.
4. Améliorer la qualité des produits agricoles par des techniques et technologies adaptées.
5. Appuyer les opérateurs dans la transformation, le stockage, la conservation, le transport et la commercialisation des produits Agricoles (bourses régionales de céréales, infrastructures de conditionnement et de commercialisation du poisson)
6. Renforcer le professionnalisme des OPA à travers la formation, l'information et la transparence dans la gestion

7. Favoriser l'émergence d'opérateurs dotés de capacité suffisante pour améliorer la concurrence et offrir des produits et services de qualité
8. Elaborer et appliquer des mesures législatives et réglementaires en faveur de l'allègement de la fiscalité et d'une politique d'investissements adaptée au secteur rural
9. Valoriser les sous-produits agricoles et agro-industriels
10. Favoriser l'accès des producteurs et opérateurs aux facteurs de production et divers services
11. Organiser des voyages de prospection de marchés et de promotion de produits agricoles

INTERVENANTS

Les intervenants sont :

- l'Etat
- les Producteurs;
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement ;
- les Institutions financières et bancaires ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

L'atteinte des objectifs nécessitera :

1. la réalisation des études
2. l'identification et l'élaboration de projets
3. la mise en œuvre des projets et plans d'action

4. PROGRAMME DE RELANCE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES, FORESTIERS, D'ELEVAGE ET DE PECHE

JUSTIFICATION

Le Mali a une vieille tradition d'exportation de produits agricoles aussi bien dans la sous - région que dans le reste du monde. Il s'agit notamment des céréales (mils, sorgho, maïs et riz), du coton, de l'arachide ,des fruits et légumes, du bétail et du poisson .A ceux-ci s'ajoutent, la volaille et quelques produits de diversification(sésame, amande de karité, gomme arabique, oseille de guinée). Le secteur rural procure près de 75% des recettes d'exportation du pays .

D'une manière générale, la situation de l'offre de ces produits sur les marchés extérieurs, a connu au fil des années d'importantes fluctuations en raison essentiellement des aléas climatiques, du faible niveau des prix au producteurs, de la situation économique difficile du pays, et de l'évolution des marchés internationaux de ces produits.

Avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel au début des années 1980, le secteur agricole a fait l'objet d'une restructuration importante avec l'appui des partenaires au développement avec comme objectifs, la libéralisation du secteur et la promotion du secteur privé. Ces mesures structurelles visaient à contribuer au renforcement des avantages comparatifs dont le Mali dispose sur certaines filières à l'exportation. La libéralisation des marchés et des prix, renforcée par la dévaluation du FCFA survenue en 1994, a contribué à augmenter les incitations à la production aussi bien pour l'ensemble des cultures notamment celles d'exportation, que pour les productions animales. Ainsi dans la sous-région, des avantages comparatifs ont été constatés en ce qui concerne les céréales et plus particulièrement le riz, le bétail-viande, les fruits et légumes.

En dépit de ces atouts, les exportations n'ont pas connu une évolution significative pour la plupart de ces filières. Il a même été enregistré des reculs pour certaines d'entre elles (bétail-viande, fruits et légumes).

L'analyse de l'évolution des exportations de ces dernières années fait ressortir différentes contraintes auxquelles sont confrontées les filières porteuses. Ces contraintes se résument essentiellement à :

- l'insuffisance d'unités de transformation et de conservation
- la méconnaissance et/ou la mauvaise gestion des filières,
- la non maîtrise des circuits de commercialisation,
- le faible niveau de formation et d'organisation des opérateurs des filières,
- l'insuffisance d'infrastructure routière et des équipements de transport,
- l'irrégularité des frets,
- l'insuffisance de la qualité des produits exportés,
- l'imposition de taxes non tarifaires,
- l'insuffisance de financement par les institutions financières.

Malgré les réflexions et les tentatives de programmation faites par les autorités, les actions de promotion de l'exportation restent encore timides. La mise en œuvre du PAVCOPA, du PPIP à travers l'APROFA et la création du CAE ...constituent un début de réponse à cette préoccupation.

En conséquence, la relance des exportations est et demeure un programme fortement prioritaire en raison de la perte de parts de marchés que subissent les produits maliens, de l'accélération du processus d'intégration économique sous-régionale, de l'existence d'un environnement international de plus en plus mondialisé, et des opportunités offertes dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC).

OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est l'accroissement du volume des exportations des filières porteuses et plus spécifiquement il s'agit de :

- assurer une offre régulière des produits exportables,
- améliorer la qualité et la compétitivité des produits d'exportation du secteur agricole

ACTIONS

- Renforcer la capacité organisationnelle et de négociation des producteurs et des exportateurs à travers la formation et l'appui-conseil,
- Développer l'information et la communication sur les opportunités relatives aux prix et aux marchés,
- Promouvoir la création d'unités de transformation et de conservation par la mise en place de mécanismes favorisant le financement des investissements, la création d'un cadre institutionnel et juridique approprié,
- Augmenter la capacité de stockage des produits d'exportation en vue de réduire leurs coûts de transport,
- Améliorer la qualité des produits d'exportation des filières porteuses,
- Veiller à l'application des accords communautaires (UMEOA, CEDEAO, OMC).

INTERVENANTS

Les intervenants dans ce programme sont :

- l'Etat
- Les Producteurs et leurs Organisations
- Les Collectivités Territoriales
- Les Opérateurs économiques privés
- Les Chambres consulaires
- Les ONG
- Les Partenaires au développement
- Les Institutions financières et bancaires

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

La réalisation de ce programme se fera selon les phases suivantes :

Première phase : Réalisation des études

Deuxième phase : Identification et élaboration de projets

Troisième phase : Mise en œuvre des projets et plan d'action

5. PROGRAMME D'INTENSIFICATION ET DE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

JUSTIFICATION

Entre 1994 et 1998, le secteur agricole et rural au Mali a contribué en moyenne pour 45 % au PIB à un taux de croissance moyen de 3,6 % par an. Les céréales, riz, mil/sorgho et maïs avec près de 2 millions de tonnes en 1998, le coton avec une production de 525.000 tonnes de coton graine en 1998, le double de celle de 1994 ainsi que les produits d'un élevage qui est entrain de se reconstituer après les sécheresses des années 70 et 80, constituent la base de l'économie du pays. Cependant, il faut retenir au nombre des facteurs contraignants de l'évolution rapide du secteur : la pratique extensive de l'agriculture (réduction du temps de la jachère, émondage des arbres pour les animaux et surpâturage) qui non seulement diminue les ressources forestières, mais aussi accélère la dégradation des sols déjà pauvres.

Dans un tel contexte, les systèmes de production ont une faible productivité et arrivent à peine à satisfaire les besoins de subsistance d'une population toujours croissante. Aussi, de façon générale, observe-t-on une stagnation, voire une baisse des productions agricoles, animales et forestières

En effet, les difficultés d'accès des producteurs aux technologies appropriées et la non application des techniques de production intensive dans un contexte d'insuffisance de revenus des producteurs perpétuent la pauvreté des populations à moyen et long termes. Aussi, des actions de vulgarisation de pratiques culturales plus intensives, l'adaptation des effectifs du bétail à la capacité de charge des pâturages et le développement de nouveaux élevages ainsi que la rationalisation de l'exploitation des produits forestiers, halieutiques et fauniques doivent-ils être rapidement réalisés pour renverser la tendance.

De nombreux facteurs favorables existent pour entreprendre un tel programme. Outre la disponibilité en terres agricoles, notamment celles propices au développement des aménagements hydro-agricoles et en pâturages ainsi que les possibilités de développer toute une gamme de produits agricoles et d'élevage, il faut citer les acquis du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) et les résultats appréciables du Programme National de Recherche Agricole (PNRA). Il convient de souligner également l'émergence des Chambres d'agriculture et des OPA de plus en plus conscientes de leur rôle dans le développement des productions agricoles. Le processus d'intégration économique sous régionale offrira des opportunités aux agriculteurs et pasteurs d'accroître leurs parts de marché.

Le programme permettra de renforcer l'actuelle carte de la vulgarisation par la rationalisation des interventions dans les différentes zones agro-écologiques et l'amélioration des critères et indicateurs de suivi-évaluation des programmes et projets.

OBJECTIFS

L'objectif est l'augmentation de la production et de la productivité agricoles ainsi que l'élargissement de la gamme des produits par :

1. le développement et la vulgarisation des techniques et des technologies intensives d'agriculture, d'arboriculture, d'horticulture, d'élevage, de pêche et de pisciculture avec la participation des populations locales ;
2. le renforcement de la protection des végétaux et des animaux;
3. le développement de la recherche agricole;
4. la production et la diffusion des essences et semences améliorées ;
5. l'aménagement, la gestion et l'exploitation rationnelle des terroirs ;

ACTIONS

PRODUCTIONS VEGETALES

1. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'intensification de riz, mils, sorgho, maïs, coton et arachide
2. Elaborer et mettre en œuvre des projets de diversification orientés sur les cultures suivantes :
 - Blé ... etc.
 - Canne à sucre
 - Fruits et légumes
 - Protéagineux (niébé, wouandzou, sésame)
 - Oseille de Guinée, Tubercules, Tabac...etc
 - Dattier
3. Améliorer l'exploitation des plantes suivantes: gommier, jujubier, tamarinier, henné, baobab, karité , cram-cram, et fonio sauvage

Cela exige que l'accent soit mis sur la vulgarisation des techniques de cultures intensives, les techniques de lutte intégrée contre les maladies et nuisibles , la mécanisation agricole et l'introduction de variétés améliorées.

PRODUCTIONS ANIMALES

1. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'intensification des productions animales (bovins, ovins, caprins, camélins, volaille ...etc) en mettant l'accent sur :
 - l'utilisation de rations alimentaires équilibrées et économiques,
 - la vulgarisation des cultures fourragères,
 - la production de semences fourragères,
 - la lutte contre les maladies aviaires,
 - la lutte contre les épizooties et zoonoses (tuberculose, brucellose, fièvre aphteuse, péri-pneumonie...etc.)
 - formation des producteurs
2. Poursuivre la caractérisation et l'amélioration génétique des races locales
3. Mettre en place un système de suivi zootechnique
4. Développer le suivi des écosystèmes pastoraux
5. Développer les cliniques vétérinaires
6. Elaborer et appliquer les textes législatifs et réglementaires d'introduction des races exotiques

PRODUCTIONS FORESTIERES

1. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'intensification des productions forestières en mettant l'accent sur :
 - la vulgarisation de techniques d'exploitation rationnelle des produits ligneux
 - le développement et la vulgarisation de techniques et technologies d'exploitation rationnelle, de transformation et de conservation des produits de cueillette
 - la formation des exploitants forestiers
2. Développer l'apiculture et valoriser le miel et ses sous-produits

PRODUCTIONS HALIEUTIQUES

1. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'intensification des productions halieutiques en mettant l'accent sur :
 - la vulgarisation de techniques de pêche et de pisciculture (techniques de production d'alevins et d'empoisonnement des mares, étangs et « bancotières ») ;
 - la vulgarisation de techniques et technologies de transformation et de conservation des produits de la pêche ;
 - la valorisation des sous-produits de la pêche pour l'alimentation de la volaille
 - la formation des pêcheurs et des pisciculteurs.
2. Aménager les pêcheries en impliquant entre autres les communautés des pêcheurs
3. Former des spécialistes en pêche et en pisciculture.

PRODUCTION FAUNIQUE

1. Elaborer et mettre en œuvre des projets de développement et d'exploitation rationnelle de la faune

INTERVENANTS

Les principaux acteurs du secteur rural concernés sont :

- l'Etat
- les Producteurs;
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement.
- les Collectivités Territoriales

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Le programme se réalisera suivant trois phases :

1. Réalisation d'études sur les contraintes et atouts des produits
2. Identification et élaboration des programmes et projets
3. Mise en œuvre des programmes et projets

6. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

JUSTIFICATION

La sécurité alimentaire constitue un des objectifs majeurs de la politique agricole du pays. Elle se définit comme l'accès de tous en tout temps à une nourriture qualitativement et quantitativement suffisante pour mener une vie active et saine.

La situation alimentaire s'est nettement améliorée depuis les années 1990 grâce à l'accroissement de la production céréalière mais aussi à la diversification de la production alimentaire. Toutefois, les augmentations de la production vivrière se sont faites au détriment des ressources naturelles et la diversification demeure encore très faible. Le statut alimentaire final des individus et des ménages dépend de la production, de la mise en marché, des possibilités d'accès des demandeurs au disponible alimentaire.

Le renforcement de la libéralisation du marché céréalier et la dévaluation du FCFA ont amélioré la disponibilité des céréales sur les marchés grâce au regain de compétitivité. Cependant, les groupes défavorisés ont été affectés par la fluctuation des prix alimentaires liés à la conjoncture économique ou aux aléas climatiques.

Par ailleurs, la faible diversité de la consommation alimentaire est à l'origine de la malnutrition au niveau de la plupart des couches vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées) et des zones déficitaires. Cette malnutrition reste particulièrement inquiétante chez les enfants de moins de 5 ans.

Le renforcement de la sécurité alimentaire des populations est donc une nécessité.

OBJECTIFS

L'objectif général de ce programme est l'amélioration de la disponibilité de la stabilité, de l'accessibilité et de la qualité des denrées alimentaires.

Les objectifs spécifiques visent à :

1. l'accroissement et la diversification des disponibilités des denrées alimentaires ;
2. l'approvisionnement et la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population notamment les groupes défavorisés ;
3. l'amélioration des denrées alimentaires par la conservation et la transformation.

ACTIONS

1. Poursuivre et renforcer les actions et programmes d'intensification et de diversification de la production
2. Elargir le processus d'élaboration du bilan céréalier aux autres produits agricoles alimentaires (produits animaux, fruits et légumes...etc.)
3. Réduire les pertes post-récoltes
4. Renforcer le stock national de sécurité et développer les stocks villageois
5. Renforcer le système d'information sur les marchés agricoles, l'étendre à d'autres produits tout en impliquant les acteurs concernés
6. Renforcer les actions permettant de réduire l'instabilité des prix des produits agricoles
7. Renforcer les actions/mesures de gestion des risques (SAP, Systèmes d'assurances...etc.)
8. Réaliser des études approfondies sur le pouvoir d'achat, les modes d'approvisionnement et de consommation des populations
9. Renforcer le système de surveillance alimentaire et nutritionnelle
10. Développer la formation et la recherche en alimentation et nutrition
11. Développer l'éducation nutritionnelle et l'hygiène alimentaire
12. Développer la transformation et la conservation des denrées alimentaires
13. Contribuer à la mise en œuvre du PRODESS

INTERVENANTS

Les intervenants sont :

- L'Etat
- les Producteurs;
- les Opérateurs privés ;
- les Chambres Consulaires ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- les Partenaires au développement ;
- les Institutions financières et bancaires ;
- les Collectivités Territoriales

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Réalisation des études intégrées sur le système de sécurité alimentaire

Deuxième Phase : Elaboration d'une stratégie nationale, d'un programme de renforcement et d'un plan d'action en matière de sécurité alimentaire ;

Troisième Phase : Mise en œuvre de ce programme et de son plan d'action.

7. PROGRAMME DE PROMOTION DU CREDIT ET DE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

JUSTIFICATION

La croissance du secteur développement rural a été financée principalement par les ressources publiques (aide au développement, budget d'état) et les crédits bancaires. L'analyse a montré que le financement des investissements dans le secteur développement rural a été assuré depuis l'indépendance par l'aide extérieure dans une proportion de 65 à 86%.

Jusqu'à une date récente, le financement du secteur rural était prioritairement assuré par des emprunts et des fonds d'aide au développement contractés par l'Etat au profit des ODR et Offices pour l'organisation de la production et de la commercialisation dans le secteur agricole. Ce système s'est traduit par des contre-performances dues à de multiples facteurs, entre autres la prédominance de la gestion du système étatique, la mauvaise gestion, la dispersion rurale, l'analphabétisme, les aléas climatiques, la faible capacité des organisations paysannes, les prix peu incitatifs.

Par ailleurs, les petits agriculteurs qui sont de loin majoritaires, manquent d'équipements et de matériels agricoles et n'ont pas les moyens de s'en procurer, ni d'acquérir les intrants nécessaires à l'augmentation de la productivité agricole. Les conditions d'accès aux crédits bancaires classiques (taux d'intérêt, délais de remboursement, apports personnels de l'emprunteur, garanties....etc.) ne permettent pas à l'immense majorité des ruraux, de recourir à ces sources de financement pour assurer non seulement le bon déroulement des campagnes de production et de commercialisation, mais également la réalisation d'investissements de moyens et long termes indispensables à l'amélioration continue de la production et de la productivité.

En plus, la participation des populations rurales au financement des investissements reste dans la plupart du temps très faible. A cela s'ajoutent l'inadéquation entre l'offre et la demande de crédit en milieu rural d'une part, et la non satisfaction des nouveaux besoins issus de l'agriculture urbaine et périurbaine par le système bancaire d'autre part.

Pour faire face aux besoins des producteurs ruraux des formes de systèmes financiers décentralisés ont vu le jour. Ainsi le développement du micro crédit à travers l'épargne rurale connaît de plus en plus de l'essor, mais reste limité au regard des besoins en crédit des populations (absence de crédits moyen et long terme, faible couverture géographique, coût élevé des structures d'appui....). C'est pourquoi les nombreuses études, réflexions et expériences montrent en définitive que la promotion d'un crédit rural susceptible de soutenir le développement durable du secteur rural, reste un défi majeur à relever.

OBJECTIF

L'objectif de ce programme est le développement de l'épargne et du crédit agricole ainsi que du financement des investissements dans le secteur rural.

ACTIONS

1. Elaborer une stratégie et un plan d'actions pour la promotion du crédit agricole et le financement des investissements du secteur rural.
2. Développer et adapter l'implantation des différents systèmes financiers décentralisés aux principaux systèmes de production et de filières agricoles
3. Créer le Fonds National d'Aménagement Hydro-Agricole (FNAHA).
4. Faciliter l'accès des petits producteurs, des femmes et des jeunes ruraux aux crédits agricoles.

INTERVENANTS

- l'Etat
- les Organisations Paysannes
- les Organisations Non Gouvernementales
- le Secteur Privé
- les Institutions Financières et Bancaires
- les Collectivités Territoriales
- les Partenaires au développement

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première Phase : Etudes d'élaboration de la stratégie

Deuxième Phase : Mise en œuvre de projets de renforcement de capacités

Troisième Phase : Mise en œuvre de projets de promotion de crédits et de financement dans le secteur

8. PROGRAMME DE GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE

JUSTIFICATION

Le secteur développement rural dans le souci d'intégrer la GRN au développement rural durable a pris en compte dans le SDDR, le PNAE, la stratégie de la biodiversité et le PGRN. En effet, les ressources naturelles constituent encore l'essentiel de la base productive de l'ensemble du secteur développement rural, voire de l'Economie Nationale. Elles continuent à se dégrader sous l'effet persistant des aléas climatiques et des pratiques anthropiques abusives.

En plus, la gestion des ressources naturelles (GRN) se trouve confrontée à :

- l'insécurité foncière,
- la mauvaise connaissance du potentiel en ressources naturelles,
- la mauvaise maîtrise des techniques de gestion des ressources naturelles par les acteurs.

Toutefois on enregistre, à travers les projets initiés, des impacts positifs comme :

- l'éveil des consciences des OP
- les progrès sensibles dans l'adoption par les populations des techniques d'agroforesterie, et de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

OBJECTIFS

Objectifs : Le programme a pour objectif général la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. Ses objectifs spécifiques sont:

- l'amélioration de la connaissance et de l'information sur les ressources naturelles;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par la maîtrise des techniques et l'adaptation des textes de la législation foncière et de la gestion de l'eau;
- le renforcement des capacités en GRN.

ACTIONS

1. Relire, adapter et appliquer les textes en matière de législation foncière et de l'eau en prenant en compte les us et coutumes en matière de GRN
2. Capitaliser et valoriser les résultats des expériences d'aménagement du territoire, de GRN, de GTV et de Plan de Gestion du Territoire (PAT)
3. Appuyer la mise en œuvre du PNAE dans le secteur du développement rural
4. Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation de la diversité biologique
5. Promouvoir la restauration des terroirs dégradés dans les zones de production
6. Développer les mécanismes de suivi et d'études d'impact environnemental
7. Former et sensibiliser les utilisateurs à la GRN
8. Favoriser la concertation entre les utilisateurs des ressources naturelles aux niveaux national, régional local
9. Tester et vulgariser les paquets technologiques en GRN
10. Appuyer les projets d'aménagement et de gestion des forêts de l'état, des collectivités, et des particuliers
11. Appuyer la mise en place des aires protégées et assurer l'intensification de l'agroforesterie
12. Relire et adapter les textes législatifs relatifs à la préservation des écosystèmes halieutiques
13. Faire l'inventaire et exploiter de façon rationnelle les ressources pastorales
14. Encourager les cultures oasiennes
15. Encourager la production d'énergies basée sur les sources d'énergies renouvelables (vents, soleil, résidus de récolte...etc.).

INTERVENANTS

Les principaux acteurs du secteur rural concernés sont :

- L'Etat
- Les Producteurs
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Organisations Paysannes Agricoles
- Les Collectivités Territoriales
- Les Opérateurs privés
- Les Organisations Non Gouvernementales

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Les phases de mise en œuvre du programme sont les suivantes :

Première Phase : Capitalisation des expériences et réalisation des études

Deuxième Phase : Relecture et adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière du foncier et de l'eau ;

Troisième Phase : Elaboration et mise en œuvre de projets de renforcement de capacités en gestion des ressources naturelles.

9. PROGRAMME DE CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS LOCAUX D'AMENAGEMENT

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Lutte Contre la Désertification, le Projet ATD2 et le PGRN d'abord et de nombreux autres projets ensuite ont élaboré des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Villageois dans les zones d'intervention en guise d'outils de développement durable. Cette méthode locale de planification opérationnelle pour être efficace doit non seulement tenir compte des orientations sectorielles du SDDR, mais aussi et surtout s'inscrire dans un cadre plus large d'aménagement du territoire.

A partir de 1997, il a été élaboré l'esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire, les avant-projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement et récemment les Schémas d'Aménagement et de Développement de cercle. Ces outils de planification stratégique constituent des cadres de référence de planification multi-sectorielle des investissements physiques à réaliser dans le pays. Ces schémas offrent l'opportunité de mettre en œuvre les plans d'aménagement des terroirs dans les régions et dans les cercles dans le but de coordonner, d'harmoniser et d'orienter les actions de développement.

L'analyse des potentialités et des systèmes de production réalisée dans le cadre du PIRT a permis d'établir 30 zones homogènes, du point de vue de la problématique et des mesures d'aménagement à mettre en place. Sur la base de ce travail l'ESAT a identifié 12 zones présentant une problématique similaire au plan du développement agro-sylvo-pastoral. Pour chacune de ces zones, il a proposé des mesures d'aménagement et de préservation de leur environnement. De ce fait, l'ESAT doit être le cadre de développement spatial de référence pour tous les secteurs de développement notamment le secteur rural.

Malgré tous ses efforts, le processus de dégradation des ressources naturelles ainsi que l'insécurité foncière demeurent des contraintes majeures au développement rural en raison notamment de l'absence de cohérence entre les interventions en matière de gestion des terroirs et les schémas d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il devient impérieux de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des terroirs communaux et/ou villageois en vue de les mettre en cohérence avec les schémas d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS

1. **Objectif** : Le programme vise en général la promotion d'une utilisation rationnelle et durable de l'espace. Plus spécifiquement, il s'agit de:

- l'établissement de rapports entre les Schémas d'Aménagement du Territoire et les plans d'aménagement des terroirs dans les différentes zones de développement agro-sylvo-pastorales ;
- la rédaction d'un guide d'élaboration de Plans d'Aménagement des Terroirs Communaux et/ou Villageois ;

ACTIONS

1. Capitaliser les expériences d'élaboration de Plans d'Aménagement des Terroirs Villageois;
2. Concevoir un manuel de planification adapté, simple et accessible aux responsables locaux du développement;
3. Contribuer à la mise en place d'organes et de moyens de mise en œuvre des Plans d'Aménagement des Terroirs Communaux et/ou Villageois ;
4. Proposer des mesures juridiques, législatives, techniques, et financières et des méthodologies nécessaires à leur mise en œuvre.

INTERVENANTS

- Etat
- Collectivités territoriales
- Organisations Professionnelles Agricoles
- Opérateurs Privés
- Chambre consulaires
- ONG
- Partenaires au Développement
- Collectivités Territoriales

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Première phase : Etude de capitalisation des expériences d'élaboration des Plans d'Aménagement des Terroirs

Deuxième phase : Rédaction d'un guide d'élaboration des plans d'aménagement des terroirs

Troisième Phase : Création et animation des cadres de concertation pour l'harmonisation entre les Schémas d'Aménagement des Terroirs et des Schémas d'Aménagement des territoires dans les différentes zones de développement agro-sylvo-pastorales

Quatrième phase : Contribution à la mise en place des structures et organes chargés de la mise en œuvre des plans d'aménagement aux différents niveaux.